



## GUIDE DE LA SOLIDARITÉ OLYMPIQUE POUR MEMBRES AFFILIÉS UWW

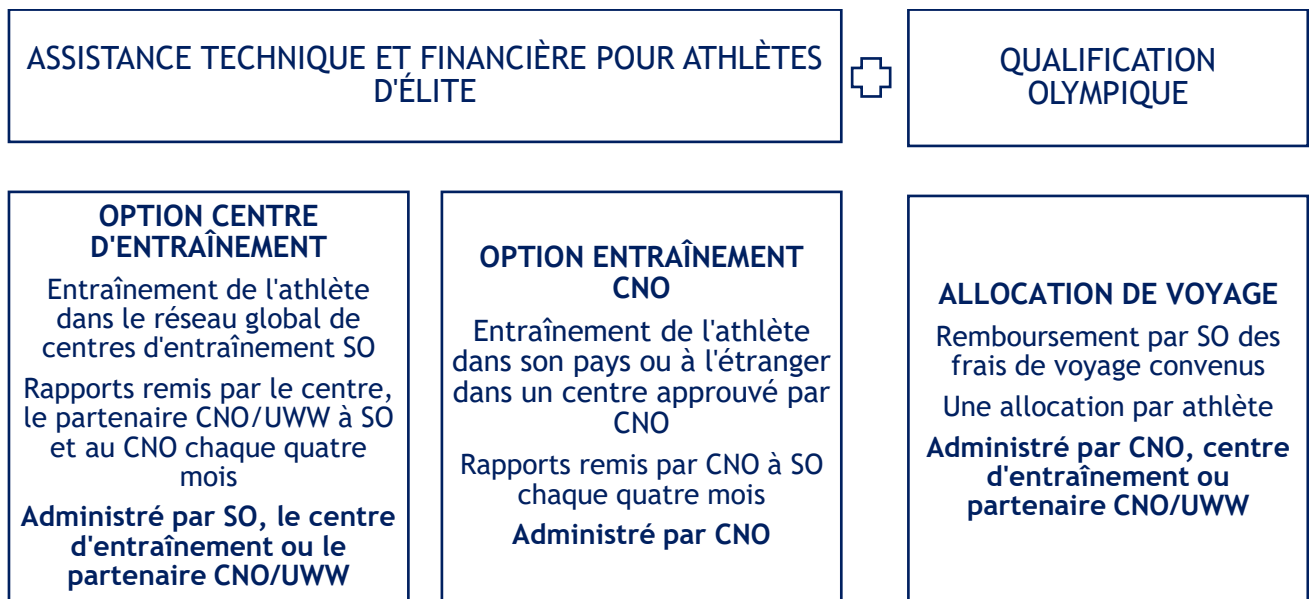
L'objectif de ce Guide de la Solidarité Olympique (SO) est d'apporter des informations détaillées sur le contenu des programmes destinés aux athlètes, entraîneurs et structures nationales, afin qu'il vous soit possible de bénéficier d'assistance financière à travers votre Comité National Olympique (CNO). Dans cette vue, nous suggérons à toutes les Fédérations Nationales d'être en règle vis-à-vis de leur Comité National Olympique et de l'UWW, et de tenir à disposition un plan de développement structuré pour une période de quatre ans, que vous pourrez joindre à toute demande.

Ces dernières quatre années, 112 athlètes ont bénéficié de bourses de développement, et 51 d'entre eux ont pu prendre part aux Jeux Olympiques de Rio en 2016. Nous encourageons fortement les membres affiliés UWW à bénéficier de ces programmes à travers leur Comité National Olympique respectif.

### ATHLÈTES

#### BOURSES OLYMPIQUES POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Ce programme comprend trois options administrées par votre CNO.



#### Que comprend la bourse ?

- Accès à des infrastructures d'entraînement appropriées ;
- Un entraîneur spécialisé dans la discipline correspondante ;
- Contrôle et assistance scientifique et médicale régulière ;
- Assurance maladie et accident ;
- Frais d'hébergement et nourriture ;
- Argent de poche idoine ;
- Une allocation fixe en compensation aux frais de voyage occasionnés par la participation aux compétitions qualificatives olympiques requises ;
- Accès à des informations techniques sur les Jeux Olympiques.



## Profil de l'athlète

**Niveau technique minimum :** l'athlète doit avoir le niveau technique requis pour se qualifier pour les Jeux Olympiques. Les preuves de son niveau technique sportif doivent être apportées par ses résultats obtenus aux championnats continentaux de l'année de sa demande ou de l'année précédente.

Les athlètes d'élite, tels que les médaillés olympiques ou champions du monde, peuvent être proposés par leur CNO pour une bourse olympique. Cependant, ces candidatures seront examinées au cas par cas avec les partenaires techniques de Solidarité Olympique afin de déterminer si le profil des athlètes est compatible avec les objectifs du programme.

**Procédure de candidature :** Un CNO peut proposer au maximum 12 candidatures auprès de Solidarité Olympique. Il est recommandé que la liste soit établie par ordre de priorité et traduise un équilibre entre les candidats hommes et femmes.

## BOURSE OLYMPIQUE POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Après l'introduction par le CIO des Jeux Olympiques de la Jeunesse, Solidarité Olympique a conçu un programme sur mesure d'assistance technique et financière dont l'objectif est d'identifier, préparer et qualifier en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse de jeunes et talentueux athlètes.

### Option 1 : Identification

L'Option 1 offre une assistance technique et financière aux CNO pour l'organisation d'activités spécifiques relatives à l'identification, la formation et l'éducation des jeunes athlètes.

- Créer une structure nationale d'identification des talents ;
- Continuer le développement des programmes existants en collaboration avec l'UWW et les Fédérations Nationales ;
- Collaborer avec les programmes nationaux existants ;
- Organiser des projets nationaux ou internationaux de courte durée d'identification des talents, ainsi que des camps d'entraînement ;
- Entraîner de jeunes athlètes dans l'objectif de leur sélection aux événements qualificatifs pour les JOJ ;
- Mettre en place des initiatives d'échange et d'apprentissage.

### Option 2 : Qualification

L'Option 2 offre aux CNO une assistance financière à la participation de jeunes athlètes aux événements qualificatifs pour les JOJ.

### Option 3 : Préparation

L'Option 3 propose un maximum de huit bourses d'entraînement (réparties équitablement entre hommes et femmes) pour de jeunes athlètes dont la participation (qualification ou place d'universalité) aux JOJ est confirmée, couvrant leurs frais de formation et d'accompagnement.

Dans le cas de CNO envoyant habituellement une grande délégation aux JOJ et qui pourraient nécessiter plus de huit bourses d'entraînement, une bourse alternative générale de préparation sera proposée.

**Procédure de candidature :** Toutes les candidatures décrites dans les trois options citées ci-dessus doivent être soumises à votre CNO six mois avant les activités programmées, et une copie de votre demande transmise au Département du Développement de l'UWW.

## JEUX CONTINENTAUX ET RÉGIONAUX - PRÉPARATION DES ATHLÈTES

Ce programme a pour objectif d'apporter une assistance aux CNO pour la préparation de leurs athlètes aux Jeux Multisports continentaux, régionaux et communautaires (Commonwealth, Francophonie).



Afin de bénéficier de ce programme, les athlètes doivent être reconnus au niveau continental comme ayant le potentiel de se qualifier pour les Jeux Olympiques dans un futur proche. Les CNO offrent une assistance aux athlètes ne bénéficiant pas déjà d'autres programmes de Solidarité Olympique.

Selon la décision du CNO, les fonds peuvent être alloués pour l'organisation de camps d'entraînement nationaux ou envoyer le ou les athlète(s) à des centres d'entraînement reconnus par UWW en préparation à des événements tels que les Jeux de la Francophonie, du Commonwealth etc.

Chaque Fédération Nationale doit présenter à son CNO un programme stratégique pour la nouvelle période olympique, dont l'objectif est d'atteindre les standards de compétition, d'identifier les athlètes et d'améliorer la qualité de la lutte au niveau national.

**Procédure de candidature :** Le CNO doit présenter à Solidarité Olympique un plan couvrant les quatre prochaines années et énumérant les jeux continentaux et régionaux auxquels il compte prendre part pendant cette période. Ce plan doit comprendre une description des projets de préparation pour chaque compétition détaillant les activités prévues. En conséquence, nous recommandons aux Fédérations Nationales de faciliter le travail de leur CNO en leur soumettant leur programme quadriennal. Par la suite et suivant l'approbation du plan quadriennal, le CNO doit soumettre un projet annuel de préparation sur un formulaire distinct à Solidarité Olympique, détaillant les activités annoncées dans le plan quadriennal approuvé par Solidarité Olympique.

## ENTRAÎNEURS STAGES TECHNIQUES POUR ENTRAÎNEURS

Ce programme a pour objectif d'élever le niveau d'entraînement d'une Fédération Nationale par la formation des entraîneurs. Il consiste en la conduite, par un expert international recommandé par l'UWW, d'un cours national de niveau I à III. Ce stage doit suivre les standards déterminés par le Comité des Entraîneurs UWW.

Solidarité Olympique met à disposition de chaque Comité National Olympique un budget substantiel pour ce programme. Les dépenses relatives à l'organisation du stage et aux équipements requis sont incluses dans ce budget. Selon les standards de l'UWW, la durée moyenne d'un stage est de 5 à 6 jours. L'UWW fait les arrangements nécessaires pour le billet d'avion et convient des dates du cours selon les disponibilités de l'expert. Le CNO prend en charge l'hébergement, la nourriture et le transport domestique de l'expert.

En principe, Solidarité Olympique alloue un maximum de 10 stages par CNO et par plan quadriennal, avec au maximum quatre stages par année. Nous recommandons aux Fédérations Nationales dont les entraîneurs auraient besoin de formation de soumettre leur candidature à ce programme.

La procédure de candidature est la même que pour chaque programme proposé par Solidarité Olympique au travers des CNO.

Une fois de plus, nous recommandons à toutes les Fédérations Nationales de déterminer leur plan quadriennal d'atteinte d'objectifs. 44 Fédérations Nationales ont pu bénéficier de ce programme ces dernières quatre années.

## BOURSE D'ENTRAÎNEURS SOLIDARITÉ OLYMPIQUE

L'objectif principal de ce programme est d'offrir aux entraîneurs officiellement reconnus en tant que tels et actifs dans leur discipline respective un accès à une instruction, une expérience et une connaissance de haut niveau, dont ils feront ensuite usage dans le développement de leur structure sportive nationale. Notez bien que Solidarité Olympique n'offrira, toutes disciplines confondues, qu'une ou deux bourses par année et par CNO.



## Profils des candidat(e)s :

- Appartenir à une fédération du Programme Olympique ;
- Être en possession d'une qualification officielle d'entraîneur reconnue dans le pays d'origine du candidat et/ou par l'UWW ;
- Être actif et capable de faire preuve d'expérience pratique en tant qu'entraîneur au niveau régional, national et/ou international ;
- S'engager à transmettre leur expérience et œuvrer pour le développement de leur discipline hors-entraînement.

## Option d'entraînement

Habituellement, les entraîneurs suivent les formations proposées par un Centre International d'Excellence reconnu par l'UWW et partenaire de Solidarité Olympique. La seconde possibilité consiste dans les cours délivrés par une Université de Sciences du Sport de la liste des partenaires de Solidarité Olympique. La longueur du programme, selon le budget disponible, peut varier.

Les universités proposant une option en Sciences du Sport sont :

1. Université d'Éducation Physique - Budapest, Hongrie
2. CAR - Barcelone, Espagne
3. PAISAC - Montréal, Canada
4. Académie des Sports de Lausanne - Lausanne, Suisse
5. ICECP- Delaware (USOC), USA

Il est de la responsabilité du CNO de contacter l'université pour recevoir le dossier d'information nécessaire à la complétion de la demande de candidature.

Le CNO envoie ensuite la demande de candidature à Solidarité Olympique pour obtenir son approbation.

Lorsque la demande a été approuvée, toutes les parties concernées signent un contrat, qui sera retourné à Solidarité Olympique avant que le candidat ne quitte son pays pour commencer les cours.

Pour plus information à ce sujet, vous pouvez contacter votre Comité National Olympique.

## DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE NATIONALE

Ce programme est conçu à l'intention de pays ayant récemment créé une Fédération Nationale, ou dont la Fédération Nationale a une structure insuffisante. Son objectif est de permettre au CNO de développer et/ou de renforcer une structure sportive nationale par l'application d'un plan d'action à moyen ou long terme pour un sport particulier. La priorité sera donnée aux CNO pouvant faire la démonstration que leur actuelle structure sportive de base de formation et d'entraînement est faible, mais dispose d'un réel potentiel de développement.

### Description

Les CNO auront l'opportunité d'accueillir un expert international choisi par UWW pour une durée de quelques semaines. Il sera reconnu par sa Fédération Nationale, aura une expérience internationale et les qualités éducatives nécessaires à la gestion d'un tel projet. La durée des projets peut varier selon leur type et les fonds disponibles de la part du Comité National Olympique concerné.

Il est recommandé que le plan d'action contienne les éléments suivants :

- Mise en œuvre des éléments nécessaires à la formation des entraîneurs locaux et des personnes aptes à poursuivre le travail initié par l'expert au terme du projet ;
- Formation des entraîneurs, arbitres, juges et administrateurs ;
- Amélioration des programmes d'entraînement de sport d'élite ;



- Instauration de projets *Sport pour Tous* et/ou de sport scolaire.
- Mise en place de programmes d'identification de jeunes et talentueux athlètes, de sensibilisation au dopage et aux paris sportifs etc.

## PROGRAMME UWW DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE NATIONALE

Ce programme a rencontré un grand succès, car il permet d'initier de nombreuses personnes à la lutte sans implication externe.

Les demandes de candidature doivent être soumises à votre CNO au minimum 3 mois avant le début du projet.

- Description du système actuel et analyse détaillée des besoins ;
- Proposition de plan d'action établi en fonction des objectifs escomptés ;
- Dates et délais des diverses phases du projet ;
- Curriculum vitae de l'expert si cette personne est proposée par le CNO ;
- Proposition détaillée de budget couvrant toutes les dépenses, y compris les frais de voyage et d'hébergement ainsi que les honoraires convenus avec l'expert.

Solidarité Olympique examinera le projet proposé et se réserve le droit d'approbation. Après approbation, l'expert, en collaboration avec les instances dirigeantes de la Fédération Nationale concernée, soumettra un rapport intermédiaire et un rapport final à l'UWW, à Solidarité Olympique et au CNO.

### Qui peut participer à ces programmes ?

Tous les membres affiliés UWW dûment reconnus par leur CNO.

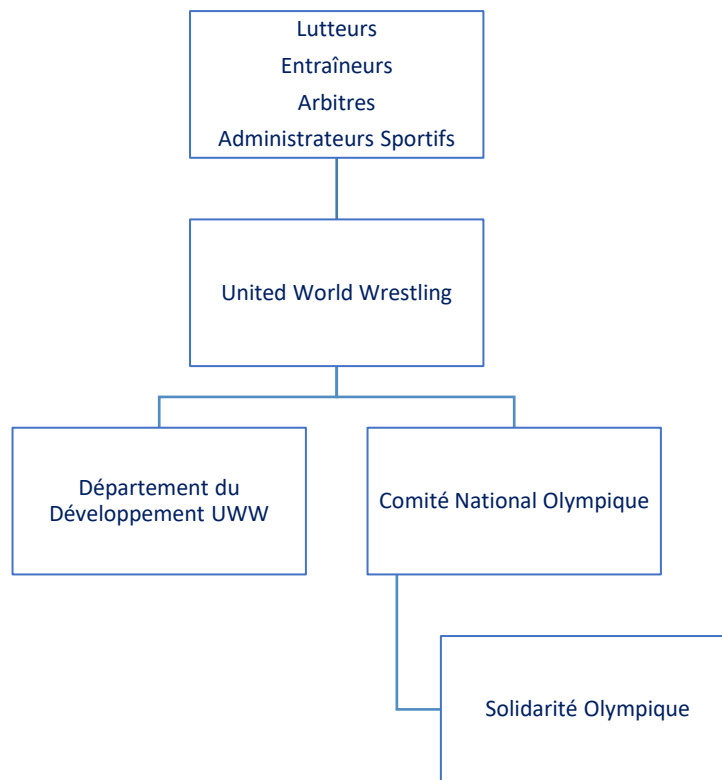
### Qui décide ?

Nous rappelons aux Fédérations Nationales que seul votre CNO respectif peut soumettre une demande de candidature à Solidarité Olympique. UWW ne fournit qu'une assistance technique et n'a pas pouvoir de décision. Encore une fois, nous suggérons à toutes les Fédérations Nationales d'être en règle avec leur CNO.

**Note importante :** Les Fédérations Nationales doivent comprendre que leur CNO a le droit de refuser leur demande (le CNO ne peut satisfaire les demandes de toutes les Fédérations Nationales), et que toutes les demandes doivent être envoyées au CNO.

### Procédure de candidature pour ces programmes

Un membre affilié UWW peut soumettre une demande à son Comité National Olympique concernant les programmes de développement des athlètes, des entraîneurs et de structure nationale. Selon les critères du programme et prenant en considération les demandes issues d'autres disciplines ainsi que les disponibilités financières, le CNO décide des suites à donner à la candidature du membre affilié. Si la réponse est positive, le CNO transmettra la demande à Solidarité Olympique pour considération et approbation finale. Si le programme concerne la lutte, Solidarité Olympique demandera à l'UWW des conseils techniques sur la validité de la proposition.



## Dispositions financières

Le CNO soumet joint au projet une proposition de budget, soumis à Solidarité Olympique pour approbation. Sur réception de l'approbation financière de Solidarité Olympique, le CNO est responsable de toutes les dépenses relatives à l'organisation de l'activité (projet, dépenses sur site, entraînement des athlètes etc.). À la fin de chaque projet, le CNO a la responsabilité de soumettre un rapport technique et financier à Solidarité Olympique.

Dans le cas des stages techniques pour entraîneurs et de la nomination des experts, Solidarité Olympique et l'UWW sont responsables de l'assignation de l'instructeur UWW, des frais de déplacements internationaux et des indemnités journalières.

## Ce dont vous bénéficiez

- Financement de vos projets ;
- Financement de l'entraînement des athlètes et incorporation dans les Centres d'Entraînement de Haute Performance ;
- Financement d'études supérieures et de stages techniques d'entraîneurs ;
- Financement de la formation des entraîneurs ;
- Financement d'experts-consultants pour l'amélioration des structures sportives locales et nationales.

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez contacter votre Comité National Olympique et/ou, au Département du Développement de l'UWW, Ms. Deqa Niamkey et/ou Ms. Lei Liang à l'adresse suivante : [development@unitedworldwrestling.org](mailto:development@unitedworldwrestling.org)

Pour des informations supplémentaires sur les programmes de Solidarité Olympique, vous pouvez consulter la page [www.olympic.org](http://www.olympic.org)